



DEC211656DR07

Décision portant nomination de Mme Marie MARTIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques ».

#### LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » et nommant M. Christophe MORELL en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5280 en date du 01/04/2021 ;

Considérant que Mme Marie MARTIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 08 et 09 mars 2021 et du 22 au 24 mars 2021 ;

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Marie MARTIN, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » à compter du 04/05/2021

Mme Marie MARTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie MARTIN est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 15/04/2021

Le directeur de l'unité  
Christophe MORELL

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

**Laurent BARBIERI**  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne



INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES  
5 rue de la Doua - 69100 VILLEURBANNE